

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf janvier, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, M. Olivier LE GUYADER, Mme Jacqueline BLAIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BROCHARD, M. Antoine SANTOS, Marie-José MORICE BOU SALA, Mme Laëtitia CAMUS, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Cyril DROUIN qui donne pouvoir à M. Pascal BINET
M. Julien GUILLON qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE

Date de la convocation : 02/01/2023

M. Pascal BROCHARD est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2023-01/04

OBJET : CLASSEMENT DE LA VOIRIE DES LOTISSEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur Gilbert ARRIVE, adjoint en charge de l'urbanisme explique que les voiries des lotissements « Les Saules », « La Croix Carron » et « La Source » constituent toujours des parcelles cadastrées.

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L141-1 et L141-3 du code de la voirie routière

Considérant que ces voies sont ouvertes à la circulation et que tous les travaux de viabilisation sont achevés

Considérant que le classement des voies est dispensé d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurés par la voie.

De ce fait, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide le classement dans le domaine public des parcelles suivantes :

- AC121 (voirie de la Croix Carron)
- AB348 (voirie des Saules)
- AI102 (voirie de la Source)

Madame le Maire est chargée de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Pascal BROCHARD



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

